



Documents – Inscription

Année 2020-2021

- Photo d'Identité Couleur Récente
 - Règlement Signé
 - Fiche de Renseignements
 - Fiche Sanitaire
- Autorisation Droit à l'Image
- Dernier Avis d'Imposition sur les Revenus OU Attestation CAF mentionnant le Quotient Familial
- Photocopie des Vaccins A JOUR.
- Assurance Responsabilité Civile
 - Paiement.

ATTENTION

Il sera demandé aux familles de remettre à la direction du Patronage, l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription de l'enfant, les paiements se feront à chaque début de mois et seront remis à la secrétaire ou aux responsables.

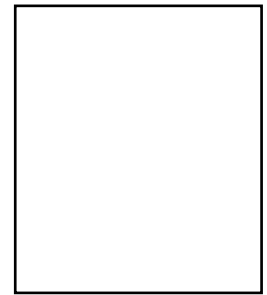
Merci de votre compréhension. LA DIRECTION.

COLAS Fanny : patro.laciotat@gmail.com

SCHARF Gauvain : accueil.elem.patronagelaciotat@gmail.com

maternelle.patronagelaciotat@gmail.com

DE FLEURIEU Alix : perisco.patronagelaciotat@gmail.com



Fiche d'inscription

ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Age :

Classe :

Adresse de l'enfant :

école :

PARENTS

Mère	Père
Nom:	Nom:
Prénom:	Prénom:
Tel:	Tel:
Profession:	Profession
Mail:	Mail:

Situation familial : Célibataire Marié Séparé Divorcé Vie maritale

Régime d'appartenance : CAF Coefficient familial : Autre :

Inscription

Activité périscolaire du soir (le loisirs et l'aide aux devoirs sont liées):

JOUR	LUNDI		MARDI		JEUDI		VENDREDI	
	loisirs	aide aux devoirs	loisirs	aide aux devoirs	loisirs	aide aux devoirs	Loisirs	aide aux devoirs
SOIR 1 : 15h15 / 19h15								
SOIR 2: 16h30/ 19h15								

Des activités sont proposées par des professionnels : indication (tarification 200 € l'année soit 20 € par mois)

Hip hop : Mardi Théâtre : Lundi

ACM (centre de loisirs) mercredi : Journée Demi-journée : Matin Après Midi

Vacance scolaire (un mail sera envoyé avant chaque période d'inscription afin de validée l'inscription, car les demandes sont très fortes) :

- Toussaint DU.....AU..... Noël : (selon effectifs)
- Février Du.....Au..... Avril Du.....Au.....
- Juillet Du.....Au..... Aout DU.....Au.....



Départs Seul Accompagné

Autres personnes autorisé à venir récupérer l'enfant :

.....
.....
.....
.....

Pratique religieuse S'il est de confession catholique l'enfant,
Est baptisé Oui Non

Commentaire / Demande de Baptême :

Autre Religion :

Le règlement intérieur

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur du Patronage.

L'autorisation parentale Ayant pris connaissance du fonctionnement du Patronage,

Je soussigné(e) Responsable légal des enfants

.....

- Autorise mon enfant à participer aux différentes activités organisées par le Patronage.
- Décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant la venue et après le départ du Patronage.
- Autorise en cas d'urgence, le directeur du Patronage à faire pratiquer les interventions chirurgicales et à faire prescrire tout traitement nécessaire à l'état de santé de mon enfant.

- M'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par les organisateurs en raison de soins engagés.
-

Certifie exacts les renseignements portés sur la présente fiche.

Lu et approuvé

Fait àLe Signature du responsable légal



Patronage de La Ciotat

2020/2021

179 boulevard Michelet 13600

Tel : 06 34 16 58 96

Association loi 1901- SIRET 821 850 211 00011 APE 9329Z



Autorisation droit à l'image

- Je soussigné(e) :
- responsable de mon/mes enfant(s) :

Autorise l'Accueil de Loisirs Du Patronage Notre Dame de L'œuvre dont le siège se situe au 179 Boulevard Michelet 13600 La Ciotat à:

1) PHOTOGRAPHER ET FILMER LE/LES ENFANT(S) (entourer la bonne mention) :

OUI NON

2) REPRODUIRE, DIFFUSER, PUBLIER l'image, le nom, la voix de l'enfant susmentionné pendant l'année scolaire 2020/2021 sur les supports suivants (entourer la bonne mention):

SITE INTERNET PATRONAGE	OUI	NON
SITES INTERNET PARTENAIRES	OUI	NON
FACEBOOK PATRONAGE	OUI	NON
INSTAGRAM	OUI	NON
PLAQUETTE GRAND PUBLIC	OUI	NON
PLAQUETTE DONATEUR	OUI	NON
AFFICHES PUBLIQUES	OUI	NON
INVITATIONS	OUI	NON
CARTES DE VOEUX	OUI	NON
FLYERS PUBLIC	OUI	NON
JOURNAUX - MEDIAS	OUI	NON
TELEVISION	OUI	NON
RADIO	OUI	NON
ASSO + AVENIR PATRONAGE	OUI	NON
TOUS AUTRES SUPPORTS	OUI	NON

Fait à , Le.....

Signature(s), chacune précédée de la mention « Lu et Approuvé ».



Patronage de La Ciotat

2020/2021

179 boulevard Michelet 13600

Tel : 06 34 16 58 96

Association loi 1901- SIRET 821 850 211 00011 APE 9329Z



PREFECTURE des BOUCHES du RHÔNE
Direction Départementale de la Cohésion Sociale - Bouches du Rhône



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1°) MINEUR ACCUEILLI :

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Garçon [] Fille []

Poids du mineur :

2°) VACCINATIONS (le tableau ci-dessous doit être accompagné des copies des pages de vaccinations du carnet de santé sans omettre de mentionner le nom et prénom du mineur concerné)

Table with 4 columns: VACCINS * OBLIGATOIRES, Date du dernier rappel, VACCINS RECOMMANDES, Dates. Rows include Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Rubéole-Oreillons-Rougeole, Hépatite B, and Autres.

* Rappel tous les 5 ans jusqu'à 13 ans pour les vaccins obligatoires pour les mineurs

3°) RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT LE MINEUR ACCUEILLI

a) Le mineur présente-t-il des troubles de santé ?

- Allergies alimentaires : NON [] OUI [] Préciser à quoi :
Allergies médicamenteuses : NON [] OUI [] Préciser à quoi :
Autres allergies : NON [] OUI [] Préciser à quoi :
Asthme : NON [] OUI []
Diabète : NON [] OUI []
Epilepsie : NON [] OUI []
Autres : NON [] OUI [] Préciser :

b) Le mineur suit-il un traitement médical régulier ? NON [] OUI []

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (médicaments dans leur emballage d'origine marqué au Nom et Prénom du mineur avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

c) Le trouble de la santé implique -t-il une conduite particulière à suivre en cas d'urgence pendant le déroulement de l'accueil de loisirs ou le séjour avec hébergement?

NON [] OUI []



Si oui, **prendre contact avec le Directeur** de l'accueil de loisirs ou du séjour avec hébergement.
d) Autres difficultés de santé et précautions à prendre (suivi spécialisé, antécédents d'accidents, d'opération ...) :

4°) RECOMMANDATIONS UTILES SIGNALÉES PAR LES PARENTS (l'enfant ou le jeune porteur-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, problème d'énucléation ...) :

5°) RESPONSABLE(S) DU MINEUR

NOM : PRENOM :

Adresse :

Tel fixe et/ou portable Domicile :

Tél fixe et/ou portable travail :

NOM : PRENOM :

Adresse :

Tél fixe et/ou portable Domicile :

Tél fixe et/ou portable travail :

NOM et Téléphone du médecin traitant :

Je soussigné,, responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil collectif de mineurs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical après consultation d'un médecin, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état du mineur.

Date :

Signature(s) :

Il est rappelé que cette fiche sanitaire de liaison peut être remise sous enveloppe cachetée par les familles au Directeur de l'accueil de mineurs. Les informations communiquées restent confidentielles et seront restituées aux familles. Les fiches sanitaires de liaison doivent être renouvelées tous les ans. Toute modification en cours d'année concernant les renseignements ci-dessus devra être signalée au Directeur

COORDONNEES DE L'ASSOCIATION :

PATRONAGE DE LA CIOTAT - 179 Boulevard Michelet 13600 LA CIOTAT

COORDONNEES DE L'ACCUEIL :

PATRONAGE NOTRE DAME DE L'ŒUVRE - 179 Boulevard Michelet 13600 LA CIOTAT

09 52 75 64 03 - patronage.laciotat@gmail.com



Patronage Notre
Dame de L'œuvre

179 Boulevard
Michelet

13600 La Ciotat

Patronage de La Ciotat

2020/2021



Règlement Intérieur

Ce règlement intérieur a été établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir un suivi scolaire personnalisé et des loisirs de qualité.

Qu'est-ce qu'un PATRONAGE ?

Le Patronage est une entité éducative soumise à la législation et à une réglementation spécifique.

Il est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil, et de socialisation pour les enfants du CP au lycée à la sortie des classes, les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires.

Nous accueillons aussi les enfants de 3 ans à 6 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs

Le patronage est ouvert durant l'année scolaire pour des temps de loisirs et d'activités :

- Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi: De 15h15 à 19h15.
- Mercredi: De 07h45 à 19h15.

Centre de loisirs (Nouvelle tarification) :

Tarification

Quotient Familial	Accueil du soir	Journée	Demi-journée
X<300	0,75 €	1,20 €	0,60 €
301<400	1,00 €	2,40 €	1,20 €
401<500	1,00 €	3,20 €	1,60 €
501<600	1,00 €	3,60 €	1,80 €
601<700	1,50 €	5,60 €	2,80 €
701<800	1,50 €	6,40 €	3,20 €
801<900	1,50 €	7,20 €	3,60 €
901<1000	1,50 €	8,00 €	4,00 €
1001<1100	1,50 €	8,80 €	4,40 €
1101<1200	1,50 €	9,60 €	4,80 €
1201<1700	1,50 €	11,00 €	5,50 €
1701<2200	1,50 €	12,00 €	6,00 €
2201>X	2,00 €	14,00 €	7,00 €

179 boulevard Michelet 13600

Tel : 06 34 16 58 96

Association loi 1901- SIRET 821 850 211 00011 APE 9329Z



Quotient Familial	Aide aux devoirs
X<300	0.75 €
301<600	1 €
601<900	1.5 €
901<1200	2 €
1201<x1700	2.5 €
1701<x<2200	3.5 €
2201<x	4 €

***Pour le périscolaire, il faut ajouter le tarif accueil du soir + l'aide aux devoirs (les deux sont obligatoire pour 6-12 ans).
L'association est ouverte sur une amplitude de 11h 30, toutes fois la tarification est basée sur un forfait de 8 heures.***

L'adhésion est de 25€ par famille est également demandée pour l'ensemble de l'année scolaire. Si l'inscription venait à se faire entre avril et juin d'une année scolaire, cette adhésion viendrait à être réduite et serait égale à 15€.

Le personnel d'encadrement

Le patronage est responsable du recrutement, de la formation et de la rémunération du personnel. L'équipe est formée d'un directeur, d'un adjoint, d'animateurs diplômé ou en service civique, et de bénévoles.

Les conditions d'admission au Patronage

- Age de l'enfant entre 3 et 17 ans (du CP à la 3^{ème} pour les devoirs, au-delà selon les compétences de l'équipe encadrante).
- En cas de maladie contagieuse de l'enfant, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. Les parents doivent fournir un certificat de non contagion au retour de l'enfant.
- En cas de maladie ou d'accident survenant sur le lieu d'accueil, le responsable prévient les parents. Si ceux-ci ne peuvent être contactés, le directeur prévient le médecin disponible, les pompiers ou l'hôpital le plus proche.
- Le port des bijoux, d'objets de valeur, ou de jeux venant de l'extérieur, se fait sous la responsabilité des parents, mais n'est pas recommandé. Le patronage décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration. Les objets électroniques (iPod, tablette ...) sont strictement interdits dans l'enceinte du Patronage. Seul le téléphone



L'inscription de l'enfant

portable est autorisé pour contacter un parent, excepté pendant les temps d'aide aux devoirs et de soutien.

- Le dossier administratif complet et le règlement doivent avoir été reçus par la direction au plus tard le 1^{er} jour de la venue de l'enfant sur le Patronage.
- Les parents s'engagent à rencontrer une à deux fois par trimestre le directeur du Patronage ou l'adjoint, dans le but de faire un point sur la situation des enfants.

L'inscription est prise en compte uniquement quand le dossier administratif est complet et que le premier règlement a été remis au directeur du Patronage, au plus tard une semaine avant le premier jour de la venue de l'enfant.

Le directeur est en droit de refuser tout enfant non inscrit dans les délais ou pour cause d'absence fréquente, non justifier.

Le directeur se réserve le droit de ne plus accepter un enfant si son comportement est nuisible et dangereux pour les autres enfants ou adultes du centre.

Il est conseillé de venir visiter l'accueil avec votre enfant le premier jour pour une meilleure adaptation. Un premier essai sans engagement est aussi possible.

Santé

Le centre n'est doté à demeure d'aucun personnel habilité à effectuer un diagnostic ou à distribuer ou administrer quelque médicament que ce soit. Nous vous rappelons que le centre n'est pas une garderie et que la direction se réserve le droit de refuser un enfant fiévreux et/ou présentant des signes de maladie.

L'assistant sanitaire a la possibilité d'administrer les médicaments des traitements en cours (avec obligation pour les parents de fournir un certificat médical récent, y compris pour les traitements homéopathiques)

Par ailleurs, pour tout enfant disposant d'un P.A.I, celui-ci doit être fourni avec le dossier d'inscription.

L'arrivée et le départ de l'enfant



Le représentant légal doit accompagner son (ses) enfant(s) dans les locaux et le(s) confier à un animateur qui enregistre son arrivée sur le cahier de présence.

L'enfant est sous la responsabilité de l'équipe d'animation uniquement à partir du moment où ledit responsable de l'enfant l'a « physiquement » confié à un animateur du centre.

De même, aucun enfant ne sera autorisé à quitter le centre de loisirs avec une personne autre que le responsable légal sans autorisation écrite, datée et signée par ce dernier. (le cas échéant, une pièce d'identité sera demandée à la personne désignée dans ladite autorisation)

Le paiement

Si la ou les personne(s) autorisée(s) ne sont pas venues prendre le (les) enfant(s) à la fermeture du centre (19h15), le directeur ou la directrice la (les) contactera.

En cas d'impossibilité de les joindre, la police sera appelée.

Les Règlements se font par espèce ou chèques libellés à l'ordre de :

PATRONAGE de LA CIOTAT

Les familles s'engagent en cas d'absence à fournir un justificatif afin que le remboursement soit fait, dans le cas où il n'y a pas de justificatif la prestation sera facturée. Les paiements s'effectueront en début de mois.

Pour les vacances scolaires, le règlement s'effectuera une semaine à l'avance.

Pour ceux qui le désirent, des factures ou des attestations de paiement seront établies à la demande, pour les remboursements par les CE ou pour les déclarations d'impôts.

Je soussigné(e)..... accepte le règlement intérieur du Patronage Notre Dame de L'œuvre.

Fait à

Le

Signature parent(s) :



Patronage de La Ciotat

2020/2021

179 boulevard Michelet 13600

Tel : 06 34 16 58 96

Association loi 1901- SIRET 821 850 211 00011 APE 9329Z